

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00521 Numéro SIREN : 853 421 550 Nom ou dénomination : A.O.S

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2022 sous le numéro de dépôt 917

Crowe Groupe Ficorec

2019 B 521
2022/517

Certifié
Conforme

A.O.S

86 RUE GENERAL DE GAULLE

10000 TROYES

Etats de synthèse

du 23/08/2019 au 31/12/2020

Marseille Michelet
327. boulevard Michelet
13009 Marseille
Tél. 04 91 32 19 19

Marseille St Barnabe
31. avenue du Garlaban
13012 Marseille
Tél. 04 91 49 44 00

La Ciotat
Immeuble le Forum B
ZI Athelia IV
13600 La Ciotat
Tél. 04 42 08 05 24

Aubagne
100, chemin de l'Aumône Vieille
Actiburo 2 A
13400 Aubagne
Tél. 04 42 70 15 40

Aix-En-Provence
32. avenue Maréchal
De Lattre de Tassigny
13100 Aix-En-Provence
Tél. 04 42 50 01 00

Sommaire

Sommaire	1
BILAN	
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
DÉTAILS DE COMPTES	
Bilan Actif Détaillé	6
Bilan Passif Détaillé	8
Compte de résultat Détaillé	10
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables I	13
Règles et méthodes comptables II	14
LIASSE	

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 23/08/2019 au 31/12/2020			Net
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 687	1 137	7 550	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	8 687	1 137	7 550	
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1 909		1 909	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	13 927		13 927	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	15 836		15 836	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	24 523	1 137	23 386	

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 23/08/2019	
	Au 31/12/2020	
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 300	300	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
Réserves :		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	8 824	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	9 124	
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
- Risques		
Provisions pour :		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Au près des établissements de crédit		
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses	1 045	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes :		
- Fiscales et sociales	8 147	
- Sur immobilisations et comptes rattachés	5 069	
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	14 261	
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	23 386	

Détails de comptes

Bilan Actif Détaillé

Bilan Actif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2020			
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	7 549.56		7 549.56	-
215400 Matériel industriel	8 686.61		8 686.61	-
281540 Amort.matériel industriel	-1 137.05		-1 137.05	-
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	7 549.56		7 549.56	
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1 909.01		1 909.01	-
445620 TVA DEDUCTIBLE IMMO	645.36		645.36	-
445660 TVA DEDUCTIBLE	565.86		565.86	-
445680 Taxes ass. tva deductible	697.79		697.79	-
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	13 926.93		13 926.93	-
512101 BANQUE	13 926.93		13 926.93	-
Charges constatées d'avance				

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	23 385.50		23 385.50	

Bilan Passif Détaillé

Bilan Passif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2020			
Capitaux propres				
Capital social ou individuel dont versé : 300	300.00		300.00	-
101300 CAPITAL	300.00		300.00	-
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	8 824.17		8 824.17	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	9 124.17		9 124.17	
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	1 045.19		1 045.19	-
455000 Associes comptes courants	1 045.19		1 045.19	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	8 147.43		8 147.43	-
421001 TAISSON KEVIN	201.47		201.47	-
421002 ASSOKO CALVIN	213.75		213.75	-
431000 URSSAF	138.44		138.44	-
437020 MUTUELLES	0.76		0.76	-
437030 KLESIA RETRAITE	30.81		30.81	-
444000 Impots sur les benefices	1 557.20		1 557.20	-
445500 TVA A PAYER	6 005.00		6 005.00	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 068.71		5 068.71	-
404800 Fournisseurs d'immobilis A PAYER	5 068.71		5 068.71	-
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
EMPRUNTS ET DETTES	14 261.33		14 261.33	
Écart de conversion passif				

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 23 386 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 8 824 euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 23/08/2019 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est de

Droit Individuel à la Formation :

A la date de clôture, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à heures.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce Crédit d'Impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution de leurs fonds de roulement. Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou sur l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

☐

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS A.O.S
Adresse du principal établissement	86 RUE GENERAL DE GAULLE 10000 TROYES
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et

adresse du lieu d'imposition de la société mère

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	
--------------	--------------------------------	--------------------------	----------------------	--

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 31%		0	Bénéfice imposable au taux de 15%	10 381	Déficit
		Bénéfice imposable au taux de 28%			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 - Plus-values		PV à long terme imposables au taux de 15%					
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Autre dispositif	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐		☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer				dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable
CGA	☐	Viseur conventionné	☐
		N° d'agrément du CGA	
		ECF	☐
Nom et adresse :			
- du Comptable :	Indép.	CROWE FICOREC 100 chemin de l'aumône vieille 13400 AUBAGNE	
- du Conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- du prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☒

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥		
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice - MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice - MVLT réalisée au cours de l'exercice - MVLT restant à reporter	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2020 ③	Net ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial - Autres	010 014	012 016		
Immobilisations corporelles	028 8 687	030 1 137	7 550	
Immobilisations financières (1)	040	042		
(5) TOTAL I	044 8 687	048 1 137	7 550	
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052		
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070		
Autres créances (3)	072 1 909	074	1 909	
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084 13 927	086	13 927	
Charges constatées d'avance	092	094		
TOTAL II	096 15 836	098	15 836	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110 24 523	112 1 137	23 386	

PASSIF	31/12/2020	
Capital social ou individuel	120 300	
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131 132	
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136 8 824	
Provisions réglementées	140	
TOTAL I	142 9 124	
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154	
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166 5 069	
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N° 169)	172 1 045	
Produits constatés d'avance	174	
TOTAL III	176 14 261	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180 23 386	

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 362 Septies A bis du Code Général des impôts)		Désignation de l'entreprise :		A.O.S					
I - IMMOBILISATIONS									
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404		406		
incorporelles - Autres	410		412		414		416		
l - Terrains	420		422		424		426		
m - Constructions	430		432		434		436		
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	8 687	444		446	8 687	
o - Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
o - Matériel de transport	460		462		464		466		
r - Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL	490		492	8 687	494		496	8 687	
II - AMORTISSEMENTS									
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
l - Terrains	510		512		514		516		
m - Constructions	520		522		524		526		
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 137	534		536	1 137	
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
o - Matériel de transport	550		552		554		556		
o - Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570		572	1 137	574		576	1 137	
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values				
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	1	2	3	4	5	6	7	8	
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL	596				596	585	597	599	

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générale, agencements. amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B	780

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	- Déficit transféré de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bi
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter	- Déficit imputés	983
- Déficit reportables	984	- Déficit de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter			870

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
			- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	13 088
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	8 000
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐**DÉCLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
-----------------------------	-------------------------------------	-----

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

N° SIREN	853421550
Dénomination de l'entreprise	A.O.S
- N°. Type et nom de voie	86 RUE GENERAL DE GAULLE
Adresse : - Code postal	10000
- Ville	TROYES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou d'actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N° et voie			
Code postal	Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	MR	Nom patronymique / Prénom	ASSOKO STEPHANE GOUAMENE		
Nom marital		% de détention	33.00	Nb de parts ou d'actions	33
Naissance : Date	24/04/1992	N° Département	99	MA	
Commune	CASABLANCA				
Adresse : N° et voie	42 AVENUE JEAN MOULIN			FR	
Code postal	10600	Commune	LA CHAPELLE SAINT LUC		
Titre (1)	MR	Nom patronymique / Prénom	SADIKI ABDELLAH		
Nom marital		% de détention	34.00	Nb de parts ou d'actions	34
Naissance : Date	03/11/1976	N° Département	75	FR	
Commune	PARIS 15E				
Adresse : N° et voie	33 RUE GEORGES SEURAT			FR	
Code postal	10000	Commune	TROYES		
Titre (1)	MR	Nom patronymique / Prénom	OBIANG JOHANN		
Nom marital		% de détention	33.00	Nb de parts ou d'actions	33
Naissance : Date	05/07/1993	N° Département	36	FR	
Commune	LE BLANC				
Adresse : N° et voie	23 A RUE DU SENTIER DES GREVES			FR	
Code postal	10410	Commune	SAINT PARRES AUX TERTRES		

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☒

N° SIREN	853421550
Dénomination de l'entreprise	A.O.S
- N°, Type et nom de voie	86 RUE GENERAL DE GAULLE
Adresse : - Code postal	10000
- Ville	TROYES

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° et voie		
Code postal	Commune	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☒
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
Adresse			
PME au sens communautaire		☐	☐

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")**III - CAS PARTICULIERS**

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt
prévus à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2020

(page 2/2)

Bénéficiaire		Intermédiaire	
Forme juridique / Dénomination		Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination		Complément de dénomination	
N° SIREN ou RNA		N° SIREN ou RNA	
N°, type et nom de voie		N°, type et nom de voie	
Complément de distribution		Complément de distribution	
Lieu-dit, hameau		Lieu-dit, hameau	
Code postal / Ville / Pays		Code postal / Ville / Pays	
Montant des dons		Date de versement	
		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2020

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination	SAS	A.O.S
Complément de dénomination		
N° SIREN	853421550	
N° de Téléphone		
- N°. Type et nom de voie	86 RUE GENERAL DE GAULLE	
- Complément de distribution		
- Lieu-dit, hameau		
- Code postal / Ville	10000	TROYES
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF 5610C

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	23/08/2019
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2020
Durée de l'exercice ou période N	17
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2020

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2020

Charges à payer	Montant
IMMOBILISATION CONSTATE AVANCE COMPTA TRESORERIE	5 069

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2020

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2020

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - OZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2020

Identification de la société	
Désignation de la société	A.O.S
Numéro SIREN du principal établissement	853421550
Code NAF	5610C
Adresse du siège social si différente : - N°. Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	10 381
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -I du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	51 674
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	10 381
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -I du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -I du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	10 381

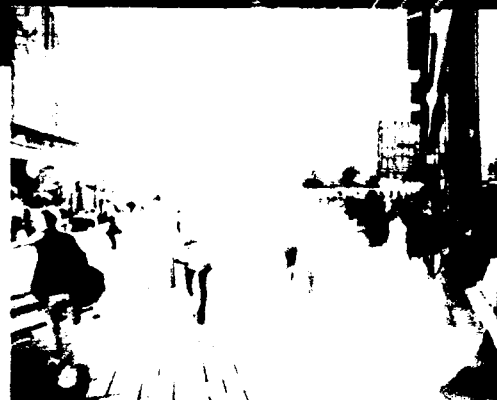
l. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)
--	---------------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)
---	----------------



Expertise Comptable - Accompagnement

Tenue et Révision comptable
Gestion Sociale (paies, contrats, procédures)
Ingénierie Financière et Juridique
Gestion et Optimisation fiscale
Transmission et Evaluation d'entreprise
Aide à la création - Business plan
Accompagnement de filiales de groupe (Reporting, IFRS, US Gaap)



Commissariat aux comptes - Audit

Audit légal - Contrôle interne
Audit contractuel
Audit d'acquisition - Due Diligence
Commissariat aux apports - Commissariat à la fusion
Audit et assistance en consolidation
Audit et mise en place de procédures
Audit d'organisation
Risk Consulting

Crowe
Groupe Ficorec

Marseille - La Ciotat - Aix-En-Provence - Aubagne

(AOS),

Société par actions simplifiée

au capital de 300 €,

Siège social : 86 RUE GENERAL DE GAULLE 10000 TROYES

RCS Troyes 23/08/2019 5610C

Procès-Verbal en date du 01/12/2021

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Date écrite en lettres,

Les associés Sadiki abdellah , Assoko stephane , et Obiang johann de la société SAS AOS, société par actions simplifiée au capital de 300 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 86 rue général de gaulle siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Liste des associés Sadiki abdellah , Assoko stephane , Obiang johann à concurrence de 3 parts, numérotées de 1 à 3

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Assoko stephane président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 ;

- Affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport du président

1ÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

Affectation du résultat de 8824.17€ comme suis

30€ en réserve légale

Pour les 8794.17€ restant la totalité est mis en autre réserve

Cette résolution est adoptée à la majorité

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 4 originaux,

À Troyes

Le 01/03/2022

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

SADIN
Ass

ASSO
Stéphane

2 BIANQ
Sohna

